

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro
CCDC_250225_017

portant sur

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DE RÉSEAUX D'EAUX USÉES EN BORD ET TRAVERSÉE DE LERGUE À LODÈVE

Le Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°CC_230704_16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la décision du Président n°CCDC_240705_062 du 5 juillet 2024 relative à l'attribution à la Société À Responsabilité Limitée (SARL) Rouvier du marché de travaux relatif à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées en bord et traversée de Lergue à Lodève,

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer de modifications au projet initial qui génèrent une plus-value sur le projet,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées en bord et traversée de Lergue à Lodève avec la SARL ROUVIER, afin d'intégrer des travaux supplémentaires et d'ajuster les quantités consommées,

- **ARTICLE 2** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°1 annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : De préciser que le montant de l'avenant s'élevant à trois-mille-trois-cent-quatre-vingt-huit euros soixante-dix-huit centimes Hors Taxes (3 388,78 € HT) soit quatre-mille-soixante-six euros cinquante-quatre centimes Toutes Taxes Comprises (4 066,54 € TTC), introduit un écart d'un virgule neuf pourcent (1,9%) par rapport au montant initial du marché, le portant ainsi à cent-soixante-dix-huit-mille-deux-cent-cinquante-neuf euros vingt-neuf centimes HT (178 259,29 € HT) soit deux-cent-treize-mille-neuf-cent-onze euros quinze centimes TTC (213 911,15 € TTC),

- **ARTICLE 4** : D'imputer la dépense correspondante au budget assainissement collectif, chapitre 21, article 21532,

- **ARTICLE 5** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20250225-lmc116432-AR-1-

Fait à Lodève, le vingt cinq février deux mille vingt-cinq,

1
Date de télétransmission : 25/02/25
Date de publication : 24/03/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le Président
Jean-Luc REQUI

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

SIELL
Communautés de Communes Lodévois et Larzac
 1 Place Francis Morand
 34700 Lodève

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SARL ROUVIER
 ZAE Le Capitoul Route de Montpellier
 34700 Lodève.
 contact@rouviers.fr
 04 67 44 30 03
 SIRET : 351 889 241 000 11

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :
Réhabilitation de réseaux d'eaux usées en bord et traversée de Lergue à Lodève
- Date de la notification du marché public : ...17/07/2024
- Durée d'exécution du marché public : 84 jours prolongé de 3 jours par OSn°4
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre
 - Taux de la TVA : 20%
 - Montant HT : 174 870.51€
 - Montant TTC : 209 844.61€

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

Établissement de prix unitaires nouveaux et bilan final des quantités consommées

PLUS-VALUES

Prix nouveaux

PN1 Dépose peuplier complémentaire avec élagueur grimpeur cime et sol

L'intervention d'un sous-traitant différent de celui déclaré par Rouvier TP a été demandé par le maître d'ouvrage occasionnant un surcoût pour l'entreprise

PN2 : Dépose conduite amiante par le marcorry :

Une conduite fibrociment susceptible de contenir de l'amiante a été découverte en cours de chantier nécessitant l'intervention d'une entreprise habilitée.

PN3 : Fourniture de canalisation PE RC DN315mm PN10 sans pose

Ce prix correspond aux canalisations commandées et non posées suite à la réduction du linéaire de pose après commande par l'entreprise. Ce même linéaire non posé fait l'objet d'une moins-value d'autre part.

PN4 : régularisation pompage rive droite conformément au mémoire technique

Des arrivées d'eaux ayant été observées en rive gauche un pompage complémentaire a dû être mis en œuvre

PN5 Plantation Aulnes, PN6 : plantation bouture de saule

Un végétal supplémentaire des berges dans la zone de travaux s'est avérée nécessaire en cours de chantier pour assurer une meilleure tenue de ces dernières en cas de crue.

PN7 Fourniture et mise en place de terre végétale

Une remise en état conforme aux attentes des riverains a nécessité l'apport de terre végétale.

Sur-quantités

Les adaptations en cours de chantier ont occasionné un dépassement des quantités pour les prix suivants :

- 204 enrochements liaisonnés du fait de l'extension de l'ouvrage jusqu'au mur
- 302 : Ensemencement. Emprises augmentées pour assurer une meilleure protection des berges et répondre aux demandes des riverains

D'autre part les modalités de gestion des eaux ont dû être adaptées pour permettre l'intervention de l'entreprise (pompage en amont au lieu de dérivation des eaux) générant une plus-value.

MOINS-VALUES

Les adaptations en cours de chantier ont occasionné les moins-values suivantes :

- 111 : Mesures de turbidité et renforcement du barrage anti MES en cas d'alerte sécheresse. Prix non appliqué en l'absence d'alerte sécheresse
- Une moins-value sur les prix suivants du fait du raccordement à un regard plus proche :
 - 205 : Tranchée pour canalisation DN315mm - H=1.3 m et remblai
 - 206 : Supronfondeur tranchée pour canalisation DN315mm
 - 209 : Lit de pose en sable 0-4mm
 - 210 : Fourniture et pose de canalisation PE RC DN315mm PN10
- 301 : Mise en œuvre d'un niveau de lit de plants et plançons renforcés d'un boudin de géotextile. Quantités réduites du fait de l'augmentation d'emprise de l'enrochement

Le présent avenant est conclu conformément à l'article R2194-8 du code de la commande publique, précisant que le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R.2194-7 sont remplies

BILAN (Montants HT) :

Prix Nouveaux : + 9862.19 €HT
Plus value : + 2 773.30€HT Moins
value : 9 246.71€HT

Le bilan financier est une plus-value de 3 388.78 €HT

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

☐ NON

☒ OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 3 388.78 €HT
- Montant TTC : 4 066.54 € HT
- % d'écart introduit par l'avenant : 1,9%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 178 259.29€ HT
- Montant TTC : 213 911.15€ TTC

■ Incidence sur les délais :

pas d'incidence sur les délais

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A :

Signature

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A....., le ...

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans le cadre l'accusé de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)